

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT BIOMETRIQUE

Le dépôt de dossier se fait uniquement sur rendez-vous



Qui doit être présent ?

Attention : présence OBLIGATOIRE d'un représentant légal pour personne mineure (dépôt + retrait)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT		AU DÉPÔT DU DOSSIER	AU RETRAIT DU DOSSIER
	Personne Majeure et Mineure de plus de 12 ans	Présence obligatoire	Présence obligatoire
Personne Mineure de moins de 12 ans	Présence non obligatoire		

ATTENTION : les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre 2004 et 2013 à des personnes majeures sont prolongées automatiquement de 5 ans. (le changement d'adresse est facultatif)

Démarches à réaliser AVANT LE RENDEZ-VOUS

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
/		<ul style="list-style-type: none">✓ Déclaration de perte à faire téléchargeable sur www.service.public.fr✓ Déclaration de vol à faire à la gendarmerie ou au commissariat de police

Pré-demande à compléter sur le site ants.gouv.fr, et à imprimer pour le RDV
<https://passeport.ants.gouv.fr>

TIMBRES FISCAUX

A acheter en ligne ou au bureau de tabac

✓ Carte nationale d'identité : GRATUIT

✓ Passeport :

17 € pour les personnes mineures de - de 15 ans
42 € pour les personnes mineures de + 15 ans
86 € pour les personnes majeures

✓ Carte nationale d'identité : 25 € (perte ou vol)

Pièces justificatives nécessaires POUR LE RENDEZ-VOUS

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
1 pièce d'identité en cours de validité ou document avec photo (permis, carte vitale)	Anciens titres : carte d'identité ou passeport	1 pièce d'identité en cours de validité (sécurisée) ou document avec photo (permis, copie CNI volée, carte vitale)

Si vous n'avez pas de titre d'identité ou s'il est non sécurisé (détériorée, cartonnée ou périmée de + 2 ans)

✓ Fournir 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - **SEULEMENT si votre Mairie de naissance n'est pas reliée à COMEDEC** (à vérifier sur le site de l'ANTS)

✓ 1 photo d'identité non découpée, datée de moins de 6 MOIS (de face, tête nue, bouche fermée - port de lunettes déconseillé pour éviter les reflets)

✓ 1 justificatif de domicile (moins d'1 an) à votre nom ou celui de votre époux/épouse (facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'imposition, redevance OM)

Pour toutes les personnes majeures hébergées par un parent ou un tiers :

- ✓ Attestation d'hébergement (voir modèle)
- ✓ Justificatif domicile au nom de l'hébergeant (moins d'1 an)
- ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant

Pour les personnes mineures :

- ✓ Pièce d'identité du représentant légal (ayant l'autorité parentale) et présent lors du dépôt du dossier
- ✓ en cas de séparation : fournir jugement de divorce + pièce d'identité des parents + justificatif de domicile du parent où l'enfant est domicilié
- ✓ en cas de garde alternée :
 - jugement spécifiant la garde OU une attestation signée par les 2 parents
 - justificatif de domicile des 2 parents + pièces d'identité

Pour les personnes qui souhaitent porter un nom usage

- ✓ pour les personnes veuves : acte de décès du conjoint de - 3 mois
- ✓ pour les personnes mariées : acte de mariage de - 3 mois, sauf en cas de renouvellement
- ✓ pour les personnes divorcées souhaitant conserver le nom d'usage : jugement de divorce spécifiant l'autorisation de conserver le nom d'époux ou attestation de l'ex-conjoint avec la copie de son titre d'identité